

PROGRAMME DE LA PREPARATION

INFIRMIERE

Pour la préparation aux épreuves écrites

- Français : techniques rédactionnelles de la dissertation, du résumé, du commentaire de texte, de la synthèse de documents : plus de 600 sujets d'actualités traités avec corrigé type,
- Orthographe, grammaire et vocabulaire : nombreux QCM et fiches pratiques,
- Actualités sanitaires et sociales : 1 QCM (40 à 60 questions) ainsi qu'une fiche (résumé d'actualité de ± 50 pages) mis en ligne tous les mois,
- Fiches sur les grands thèmes sanitaires et sociaux : nous vous proposons un ensemble de plus de 1.000 pages (actualisé en permanence) vous permettant d'aborder de façon synthétique, rapide et efficace les événements et débats d'actualité pour préparer vos écrits,
- Tests Psychotechniques : plus de 1600 questions avec explications et corrigés,
- Correction personnalisée : 18 sujets (au choix) à renvoyer ainsi que 2 concours blancs.
- Annales IDE : Près de 500 sujets d'Annales récentes (2010 / 2016)

Pour la préparation aux épreuves orales

- DVD de préparation à l'oral : il vous permettra d'aborder de façon interactive et ludique l'épreuve d'oral.

Après une présentation théorique de l'épreuve, notre présentateur vous posera une série de questions ou vous aurez un temps déterminé pour répondre.

Les séries de questions ont été élaboré par notre équipe pédagogique et vous permettront de caler votre timing et de comprendre comment aller à l'essentiel dans vos réponses le jour du concours.

- 2 livrets de 100 pages : en complément du DVD ils vous permettront de :

- Cerner vos motivations et votre personnalité,
- Mettre en valeur vos expériences professionnelles,
- Gérer votre stress,
- Connaitre les attentes du jury,
- Approfondir la connaissance de votre futur métier,
- Voir les questions les plus posées à l'oral,
- Savoir quel comportement à adopter pendant l'entretien.

Les + de la Prépa LeSocial.fr

- Vous pouvez joindre à tout moment par email votre correcteur pour des renseignements concernant vos écrits (incompréhension d'une note ou d'un commentaire, demande de renseignements complémentaires), vous pouvez également joindre nos responsables pédagogiques tous les jours par email ou téléphone (0967.318.100) aux heures de bureau pour des renseignements plus généraux (oral, organisation de travail,...)
- Un accès illimité pendant 1 an à notre base écrits professionnels : plus de 5.500 écrits du social : mémoires, fiches de lecture, rapports de stages,...
- 3 conventions de stage (option: + 90 €) Si vous êtes éligible à la formation professionnelle, nous pouvons vous fournir 3 conventions de stage de découverte (non rémunéré et d'une durée de moins de 2 mois chacun). Dans ce cas, il vous suffit de nous contacter en ligne ou par téléphone au 09 67 31 81 00.

Conditions d'admission

Le concours

Il faut avoir au moins 17 ans au 31 décembre de l'année des épreuves. Aucune dispense n'est accordée, et aucune limite d'âge supérieure n'est fixée.

Les conditions médicales

Ne pas être atteint d'une affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec la profession d'infirmière, être à jour des vaccinations antidiphthérique, antitétanique, antipoliomyélitique, antitiphoidique, hépatite B, avoir subi un test tuberculique, et que celui-ci soit positif ou que deux tentatives infructueuses de vaccination par le B.C.G. aient été effectuées.

Inscription aux concours

Pour vous inscrire aux concours, contactez l'école dans laquelle vous désirez passer le concours afin de retirer un dossier d'inscription. Il est possible de s'inscrire dans plusieurs écoles.

Titre ou expérience professionnelle

Il existe trois possibilités pour se présenter aux épreuves d'admissibilité du concours IFSI :

- 1ère possibilité : Etre bachelier ou élève de terminale (attention, vous ne pourrez intégrer l'IFSI que sous réserve d'obtenir le bac). Soit être en possession de l'un des titres figurant dans l'arrêté du 25 août 1969, d'un titre admis en dispense du baccalauréat français en application du décret n° 81-1221 du 31 décembre 1981 ; Soit de l'examen spéciale d'entrée en université (ESEU) organisé jusqu'en 1995 ; soit de l'examen de niveau organisé jusqu'en 1990 en vue de l'admission dans les écoles paramédicales ; Soit du diplôme d'entrée en université (DAEU) organisé depuis 1995 ; Soit, pour le candidat étranger, d'une attestation du Consulat ou de l'Ambassade, certifiant que le titre qu'il possède lui permet d'entrer à l'Université dans son pays (décret n° 81-1221 du 31 décembre 1981, relatif à l'accueil des étudiants étrangers dans les universités et les établissements publics à caractère scientifique et culturel indépendants des universités, art. 16 et 18).

- 2ème possibilité : Vous êtes un professionnel non bachelier. Pour présenter le concours vous devez : - avoir 3 ans d'expérience dans le secteur paramédical ou 5 ans dans les autres secteurs - faire valider vos acquis par un jury spécial : dossier à retirer dans les DRJSCS (épreuve de français, résumé, chacun étant noté sur 20 avec un total devant être supérieur à la moyenne)

- 3ème possibilité : Vous êtes aide-soignant ou auxiliaire de puériculture. Vous pouvez vous présenter au concours si vous exercez depuis plus de 3 ans. Pas de Jury de validation des acquis.

Les épreuves de sélection du concours

1. L'épreuve écrite d'admissibilité Infirmière

- Une épreuve de culture générale portant sur l'étude d'un seul texte relatif à l'actualité sanitaire et sociale de 3000 à 6000 signes (soit une page A4 dactylographiée). Trois questions sont posées sur ce texte. L'évaluation porte sur : les capacités de compréhension, d'analyse, de synthèse, d'argumentation et d'écriture des candidats. Celle-ci, d'une durée de deux heures, est notée sur vingt points.
- Une épreuve de test d'aptitudes. L'évaluation porte sur : les capacités de raisonnement logique et analogique, d'abstraction, de concentration, de résolution de problème et les aptitudes numériques. Celle-ci, d'une durée de deux heures, est notée sur vingt points. Cette épreuve prend la place des anciens tests psychotechniques.

2. L'épreuve orale d'admission Infirmière

Voici une liste d'épreuves orales possibles :

a) Modalités d'organisation de l'oral

- Entretien avec un psychologue, entretien avec une infirmière et un formateur ;
- Epreuve de groupe où chaque candidat présentera un court écrit réalisé avant l'épreuve sur un thème proposé par l'école, il sera ensuite organisé une discussion sur ce thème ;
- Epreuve de groupe (10 participants et 2 AVS), puis entretien individuel avec un éducateur et un formateur.

Elle consiste en un entretien avec trois personnes : un formateur en IFSI, un cadre infirmier, un responsable de formation ou psychologue.

- Cet entretien, relatif à un thème sanitaire et social, est destiné à apprécier l'aptitude du candidat à suivre la formation, ses motivations et son projet professionnel. Elle est d'une durée maximale de 30 minutes. Le candidat dispose de 10 minutes de préparation. Le candidat pour être admis doit obtenir au moins 10 points sur 20.

- Un classement est établi dans chaque IFSI selon les notes obtenues. liste principale ou liste complémentaire. Il est important de se rappeler que la majorité des candidats tentent le concours dans plusieurs IFSI, la liste principale des candidats peut donc évoluer rapidement grâce aux nombreux désistements. L'IFSI fait alors appel aux candidats placés en liste complémentaire.

Devenez INFIRMIERE

Qui est l'infirmière ?

Avec près de 540 000 infirmiers en activité au 1er janvier 2015 en France, la profession infirmière est la première profession de santé en termes d'effectifs devant les médecins (212 000), les pharmaciens (75 000) et les masseurs-kinésithérapeutes (71 000). Cette profession a vu ses effectifs multipliés par 1,7 en 20 ans ; une croissance bien supérieure à celle de la population. En conséquence, la densité d'infirmiers a fortement augmenté.

En 2015, on compte plus de 900 infirmiers en activité pour 100 000 habitants. Ils se répartissent dans de très nombreux secteurs d'activité et plusieurs spécialisations leur sont ouvertes, ce qui enrichit encore les profils et les compétences professionnelles.

Les infirmiers (majoritairement des femmes à 88 %) travaillent principalement à l'hôpital public (49 % des effectifs) et ont un âge moyen stable (40,8 ans). Les professionnels, en particulier libéraux, ne sont pas bien répartis entre les régions. Les densités peuvent ainsi varier de 1 à 5 (les plus faibles sont enregistrées dans les régions Ile-de-France, Picardie, Haute-Normandie et Centre).

Les migrations régionales sont peu fréquentes mais se font toujours au profit (ou au détriment) de certaines régions (classiquement, les régions du Sud profitent de ces flux migratoires).



Les champs d'apprentissage du diplôme recouvrent dix compétences

Cinq compétences « cœur de métier » :

- Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine des soins infirmier
- Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
- Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
- Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
- Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs

Cinq compétences « transverses », communes à certaines professions paramédicales et qui doivent être validées pour le métier d'infirmier :

- Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
- Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
- Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
- Organiser et coordonner des interventions soignantes
- Informer et former des professionnels et des personnes en formation